



NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11
EN FONCTION : 11
PRESENTS : 6
VOTANTS : 7
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 7

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE MIZOËN

L'an deux mille vingt-cinq, le sept novembre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 31 octobre 2025

Étaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)
MICHEL Bernard, DEUIL Florence, PINATEL François, PHILIPPE Francine, GIRAUD Roger, VINCENT Denise

Étaient excusés : JOUANNEAU Fanny, JOUANNY Michèle (pouvoir à DEUIL Florence), Jean-Marc SAUNIER

Étaient absents : VENERA Christophe, BERARD Guy

PINATEL François a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 2025/55 : Compte-rendu des délégations consenties au Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal du 8 juillet 2020,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Avenants au marché des travaux de restructuration des bâtiments des services techniques

- 2025-06-ELECTRICITE TROUILLOUX : plus-value de 417,00€ HT, soit 500,40€ TTC pour la suppression d'un compteur et l'électrification des combles.
- 2025-10-CHARLY SERRURERIE : moins-value de 670,00€ HT, soit 804,00€ TTC pour la suppression d'une porte intérieure et l'électrification des rideaux métalliques.

Décision du 15 septembre 2025 : acceptation du devis de l'entreprise GAP MATERIEL pour la fourniture de pièces nécessaire à l'entretien du GENIE et au remplacement de la porte. Montant du devis : 2 073,06€ TTC.

Décision du 26 septembre 2025 : acceptation du devis de l'entreprise ELECTRICITE TROUILLOUX pour l'installation d'une borne de recharge de véhicule électrique au service technique de la Combe. Montant du devis : 4 173,60€ TTC.

Colis de Noël des anciens : acceptation des devis pour un total de 2 406,54€ TTC :

- o EYMET VILLAGE colis : 1 321,44€ TTC,
- o FONDATION POUR LE LOGEMENT carte de vœux : 200,00€ TTC,
- o PENS contenant colis : 427,50€ TTC (remboursement de frais au Maire),
- o COOPERATIVE SCOLAIRE MIZOEN chocolats : 457,60€ TTC,

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Date de dépôt en Préfecture :

Date de publication :

1 0 NOV. 2025

Le Maire,
Bernard MICHEL

